

Membre du Groupement
Hospitalier de Territoire Atlantique 17

Direction Générale :

Tél. : 05 46 45 50 97
Fax : 05 46 45 52 94
direction@ght-atlantique17.fr
Rue du Docteur Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex

DECISION n° DG 2024-114

Portant délégation de signature

Direction des Instituts de Formation

LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

**(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort,
Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'île d'Oléron
et EHPAD de Surgères)**

La Direction commune :

Hôpitaux

La Rochelle-Ré-Aunis

Hôpital St Louis
Hôpital Marius Lacroix
Hôpital de St-Martin-de-Ré
Site du Fier de la Mare
Centre de Soins de Suite
de Maranges
Etablissement et Service d'Aide
par le Travail « Le Treuil Moulinier »

**Centre Hospitalier
de Rochefort**

**Centre Hospitalier
de Marennes**

**EHPAD Résidence
"Val de Gères" Surgères**

**Centre Hospitalier
de l'île d'Oléron**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

Vu la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2018 portant nomination de Madame Valérie DOUVILLE, Directrice des Soins, chargée de l'organisation et des activités de soins, adjointe au coordonnateur général des soins au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, aux Centres Hospitaliers de Rochefort et de Marennes, et à l'EHPAD de Surgères à compter du 2 janvier 2019, et l'arrêté du 30 novembre 2020 la nommant également Directrice des Soins au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021, et la nomination de l'intéressée en qualité de coordinatrice générale des soins à compter du 1^{er} octobre 2022, en détachement dans l'emploi fonctionnel

Vu l'arrêté du Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine en date du 13 février 2023 portant agrément de Madame DOUVILLE Valérie par intérim en qualité de Directrice de l'IFAS et de l'IFSI des Centres Hospitaliers de Rochefort et de La Rochelle.

Vu la décision de recrutement de Madame Florence PASCO, cadre supérieur de santé à compter du 25 Octobre 2022, IFSI-IFAS

Vu la décision portant recrutement de Madame Isabelle PIEDADE, cadre supérieur de santé à compter du 1^{er} septembre 2021, IFSI-IFAS,

Vu la décision portant recrutement de Monsieur Frédéric HOVAERE, cadre de santé à compter du 22 avril 2024, IFSI-IFAS,

Vu l'organigramme de direction commune

DECIDE

ARTICLE 1

1.1 - Madame Valérie DOUVILLE, directrice des soins, coordonnatrice générale des Instituts de Formation par intérim, reçoit délégation à l'effet de signer tous les actes et décisions afférents au fonctionnement des instituts de formation des Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis et du Centre Hospitalier de Rochefort, en particulier :

Domaine pédagogique	Domaine financier
Epreuves de sélection	
<ul style="list-style-type: none"> - Règlement intérieur des concours - Procédure épreuve de sélection - Convocations des candidats - Courriers aux surveillants du concours - Courriers aux jurys (pour correction copies, épreuves orales) - Compte rendu des décisions des jurys d'admissibilité et d'admission - Liste des candidats admissibles pour affichage - Liste des candidats admis pour affichage - Courriers individuels de notification des résultats aux candidats 	<ul style="list-style-type: none"> - Devis pour la location des salles pour les épreuves écrites (documents cosignés par le Directeur des Ressources Humaines) - Récapitulatif des chèques d'inscription au concours pour le Trésor Public
Suivi de la formation	
<ul style="list-style-type: none"> - Attestations de scolarité - Règlement intérieur de l'IFSI-IFAS - Attestations diverses inhérentes à la formation - Conventions de stage pour les étudiants - Convocations des membres de la Commission d'Attribution des Crédits - Compte-rendu des CAC - Fiches individuelles des résultats par semestre (dossier scolaire) - Dossiers scolaires pour présentation au jury final DRJSCS - Avertissements écrits si problèmes disciplinaires - Courriers aux étudiants suite aux interruptions de scolarité et/ou reprises de formation - Mise en place de la certification des instituts 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du fournisseur pour l'achat des tenues de stage par les étudiants - Récapitulatif des chèques d'inscription à l'IFSI pour le Trésor Public - Devis en lien avec la certification des instituts (documents cosignés par le Directeur des Ressources Humaines) - Devis des frais de formation pour les financements des étudiants - Déclaration mensuelle de présence des étudiants financés (pôle emploi et employeurs) - Tableau récapitulatif des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants infirmiers après chaque stage
Instances compétentes pour les Orientations Générales des Institut, les sections pour le traitement pédagogique des situations individuelles et les sections pédagogiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Convocations des membres - Rapports circonstanciés présentés à ces instances 	

- Décisions prises par le directeur suite à l'avis de ces instances	
---	--

ainsi que l'ensemble des télé-déclarations relatives au domaine visé.

1.2 - Délégation est donnée à Madame Florence PASCO, Cadre supérieur de Santé, Adjointe à la Directrice, pour signer l'ensemble des actes administratifs et des documents relevant de son domaine d'attributions :

- les actes nécessaires à la gestion de l'ensemble des instituts de formation placés sous compétence du centre hospitalier de LA ROCHELLE et du Centre Hospitalier de ROCHEFORT (convocations et présidence des instances, attestations, conventions, récapitulatif et mandatement relatif aux états de vacation, des frais de déplacement et des frais de stage) ;
- les documents relatifs à l'organisation du travail, les congés, les autorisations d'absence, l'évaluation des personnels placés sous son autorité
- les documents relatifs à l'activité de formation de l'Institut de formation de soins infirmiers (IFSI), de l'Institut de formation d'aides-soignants (IFAS), (convocations, attestations, conventions, récapitulatif et mandatement relatif aux états de vacation, des frais de déplacement et des frais de stage) ;
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels de l'IFSI, et de l'IFAS.

1.3- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence PASCO, Cadre supérieur de Santé, Adjointe à la Directrice et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Madame Isabelle PIEDADE, Coordinatrice Pédagogique et Monsieur Frédéric HOVAERE, Coordinateur Pédagogique.

ARTICLE 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 3

La présente décision modifie la décision n° DG 2024-58 du 8 mars 2024 portant délégation de signature dans les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, le Centre Hospitalier de Rochefort, le Centre Hospitalier de Marennes, le Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et l'EHPAD de Surgères.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.



Fait à La Rochelle, le **07 AOUT 2024**

La Directrice Générale

Valérie BENEAT-MARLIER

